



En cette période proche des vacances d'été, notre Association poursuit ses actions comme elle s'y est engagée. Les membres du Conseil d'Administration et son bureau ont été très présents lors des réunions publiques organisées par les élus de notre commune. Vous trouverez dans ce bulletin le point de nos interventions sur les sujets qui vous tiennent à cœur et qui seront développés lors de notre **assemblée générale** :

**Vendredi 10 Août à 17h30,**

**Salle des Fêtes**

(Rue Jeanne d'Arc) à **La Bernerie Retz.**

Je compte sur vous pour être nombreux à cette Assemblée pour nous permettre d'aménager nos statuts.

Lucien Brunel, Président et le Conseil d'Administration.

## ZAC de La Rogère

Lettre au Maire suite à la réunion du 16/12/2006 :

Monsieur le Maire,

Le Conseil d'Administration de notre Association vous remercie de votre invitation pour débattre du sujet ci-dessus porté en référence. Nous avons pris acte des points suivants :

- la ZAC sera une ZAC privée,
- une réponse écrite nous sera faite sur les points que nous avons mentionnés dans le livret mis à la disposition des habitants de la commune suite à la réunion publique du 16 Décembre 2006,
- le projet n'est pas encore définitivement arrêté. Des aménagements, selon les avis inscrits dans le document mis en place en Mairie, seront apportés et la concertation sera poursuivie,
- le tracé des voiries n'est pas définitif et son impact sur le parcours « Vélocéan » sera revu en concertation avec le Conseil Général. **Les haies bocagères ne feront l'objet d'aucune « coupe sauvage » avant discussion complémentaire sur les voies,**
- Le périmètre pressenti, non modifiable, d'environ 13 ha pour une surface du périmètre d'étude de 30ha comportera un habitat compris entre 80 et 110 maisons,
- la mare intégrée à ce jour dans les « communs de la Rogère » est actuellement incluse dans le périmètre pressenti comme « un espace vert » à aménager par la société en charge de l'aménagement de la ZAC. Elle peut être sortie du périmètre. Les autres surfaces des « Communs » sont intégrées au futur PLU en zone N ou n'apparaissent plus comme « Zone Réservée ».

**L'application des articles R123-8 et R 123-9 du code de l'Urbanisme offre un effet de constructibilité sur la Zone N. L'Association émet les plus grandes réserves sur le devenir des « Communs » et souhaite un plan cadastral précis, sur l'ensemble du périmètre d'étude, ainsi que le maintien du statut des « terrains des Communs » selon la Charte signée avec la commune en 1990.**

- une étude d'impact de la ZAC sur l'environnement et le cadre de vie sera faite,
- le nom de l'aménageur n'est pas encore connu, une procédure d'appel d'offre sera lancée. Sur ce point notre Association fait valoir qu'actuellement un promoteur s'est rendu propriétaire de nombreuses parcelles et que cette démarche ne peut conduire qu'à une DUP en cas d'échec relatif à la vente des parcelles encore détenues par des particuliers par la mise à l'écart de ce promoteur et donc à un possible recours à l'expropriation.

L'Association formule d'autres questions complémentaires à celles transmises par celle-ci dans le document mis à la disposition des habitants à savoir :

- Où en est-on dans l'élaboration du cahier des charges de l'aménageur ? Sera-t-il consultable par tous ?
- Quelle capacité d'accueil, en termes de nombre de personnes, est envisagée sur la ZAC ? Quelles conséquences seront intégrées sur les réseaux d'eau potable, usée, et pluviale ?
- Quel est le montant de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle que la commune a programmé pour faire face aux études préalables en cours et à venir ? Comment récupèrera-t-elle ces engagements financiers ? Un bilan final sera-t-il publié ?

**Sur ce dernier point l'Association rappelle que cette opération ne doit pas avoir de répercussions financières pour le contribuable local.**

Dans l'attente de vos réponses aux questions posées lors de cette réunion et dans notre document écrit annexé au cahier de doléances ouvert sur ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes plus sincères salutations.

Lucien Brunel,  
Président.

Copies : Monsieur le Premier Adjoint.  
Monsieur le Directeur des Services.

## Aucune réponse écrite à ce jour...!

### Chemin des douaniers

L'Enquête publique s'est déroulée du 25 Avril au 30 Mai 2007. Nos réflexions ont été annexées dans le registre mis à la disposition de tous les habitants. Voici le contenu de notre document.

#### PREAMBULE :

Nous notons que cette enquête publique « aménagement du sentier littoral sur la commune de La Bernerie en Retz » a fait l'objet de l'arrêté préfectoral du 29 mars 2007, alors que les travaux ont débuté le 26 mars 2007.

#### NOS OBSERVATIONS :

- **Séquence 1 de la Boutinardière à l'avenue Richelot :**

Nous constatons que dans le secteur A, un accès piétons est conservé dans le prolongement de l'avenue des Rives. Au cours de diverses réunions de concertation cet accès avait été défini par les élus afin d'assurer, provisoirement, le cheminement vers le sentier des douaniers en empruntant la rue des Pierres Folles et le chemin du Trou de l'Enfer (cette disposition provisoire était une alternative à la solution littorale qui nécessitait une modification d'emprise des propriétés riveraines des falaises)

Les travaux en cours à ce jour, nous permettent de constater que la solution littorale est réglée au niveau des riverains ; de ce fait cet accès dans le prolongement de l'avenue des Rives ne se justifie plus (la municipalité nous avait confirmé la suppression de cet accès complémentaire, quels sont les motifs de ce revirement ?).

Il est à souligner que cette portion du sentier des douaniers est déjà accessible depuis la rue de la Boutinardière et en empruntant le vallon de Versannes, cette 3<sup>ème</sup> pénétrante nous paraît inutile. D'autre part l'avenue des Rives est une impasse ne permettant pas un stationnement adapté.



## • Séquence 2 de l'avenue Richelot à la Patorie

Pour le secteur A (Roche Marie) nous constatons que le dossier définit le contournement de cette portion du littoral par l'avenue Richelot et le CD 97 jusqu'à l'espace naturel des Roches Dorées.

Depuis 2005 notre Association s'oppose fermement à ce contournement pour les raisons suivantes :

- le volume du trafic routier en 2004 sur le CD 97 (confirmé dans le rapport ARCADIS) est, en moyenne journalière, de 3368 véhicules (cette valeur est minimisée du fait de l'impact du volume des véhicules en période hivernale par rapport aux semaines estivales). Il est à noter que la population de la Bernerie d'environ 2500 habitants peut atteindre 20000 personnes en période estivale)

- La coexistence, sur ce parcours, des piétons et des véhicules représentera un danger important pour les utilisateurs du contournement du sentier des douaniers. Par ailleurs l'avenue Richelot est une impasse entre le CD97 et la plage de la Rinais, sans palette de retournement ; sa largeur est incompatible avec le stationnement des véhicules des plagistes et le trafic des piétons.

D'autre part ce dossier ne comporte pas d'avis de la Direction des Infrastructures du Conseil Général de Loire Atlantique sur l'impact de ce contournement !

Notre Association s'étonne que ce projet de contournement ne soit pas motivé, par un argumentaire juridique et technique, sur la continuité territoriale entre la plage de la Rinais et l'espace naturel des Roches Dorées (ce secteur a fait l'objet récemment de cessions immobilières et de divers travaux).

D'autre part notre Association note que ce dossier ne correspond pas au projet PHYTO LAB présenté en réunion publique ; en effet la tour « Voruz » était accessible par le public, depuis l'espace naturel des Roches Dorées (un belvédère devait être aménagé au pied de cette tour).

### CONCLUSIONS :

Notre Association regrette que les travaux, objet de l'Enquête publique, aient débuté avant les conclusions de celle-ci. Bien que nous ne cautionnons pas cette entorse administrative :

- notre Association valide les travaux en cours de la séquence 1, à l'exception de l'accès piétons situé dans le

prolongement de l'avenue des Rives (suppression convenue avec les Elus concernés par ce dossier). Dans ce secteur notre Association rappelle qu'elle a exigé, en amont à la réalisation des travaux, la collecte des eaux de ruissellement afin d'assurer la pérennité des travaux engagés (la principale cause de la dégradation des falaises est l'érosion dite « continentale » comme indiqué dans ce dossier) :

- notre Association ne formule pas d'observations, à ce jour, sur les travaux envisagés dans la séquence 3 (de la Patorie à la rue de la mer).

- notre Association demande que le projet de la séquence 2 soit entièrement revu compte tenu des observations explicitées ci-dessus et des éléments juridiques nouveaux liés à des cessions immobilières récentes.

La continuité littorale, dans ce secteur, nous apparaît économiquement réalisable, sans gêne notable pour les riverains concernés ; cette solution s'inscrirait dans les objectifs principaux indiqués au chapitre III-1 du rapport ARCADIS DU 3/5/06 (indice A) : rétablissement de la continuité du sentier là où elle existait jadis et facilitation de l'accès au public.

**Copie remise contre décharge au Commissaire-Enquêteur le 30 mai 2007.**

## Le Vallon de Versannes

L'espace naturel sensible, future propriété du Conseil Général, prend forme. Monsieur DEYRIS, chef du service Environnement, nous a informés qu'un projet d'aménagement serait élaboré fin 2007 et que nos propositions seront les bienvenues. Nous nous rencontrerons à nouveau dans le dernier trimestre de cette année.

Merci de nous faire part de vos idées d'aménagement.

## P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) :

L'enquête publique serait faite pendant l'été comme indiqué dans le bulletin municipal du deuxième trimestre.

Faites-nous parvenir vos remarques par écrit, nous les transmettrons au commissaire-enquêteur.

Nous prendrons conseil auprès de l'UDPN sur les points importants de ce dossier.

## **ASSEMBLEE GENERALE**

**Vendredi 10 Août à 17H30 précises**

**Salle des Fêtes (rue Jeanne d'Arc) à La Bernerie en Retz.**

**Venez nombreux.**

Ordre du jour : - rapport moral et financier,  
- bilan des actions,  
- élection de **3 administrateurs supplémentaires** (candidatures avant le Vendredi 3 août à notre adresse),  
- questions diverses et débats.

### **BULLETIN D'ADHESION**

Nom : Prénom :  
Adresse : Ville : Code postal :

Tel : Adresse Email :

Demande à adhérer ou à renouveler son adhésion à l'Association **La Huppe du Paradou**. Je joins ma cotisation individuelle pour 2007 / 2008 d'un montant de cinq euros (par personne). Date : Signature :